*Œuvres complètes de Rutebeuf*, J. Bastin & E. Faral, 1959-1960 : Paris, Picard, vol. 2, pp. 299-304.

**C’est li testament de l’asne.**

 Qui vuet au siecle a honeur viure[[1]](#footnote-2)

Et la vie de ceux ensuyre

Qui beent a avoir chevance

Mout trueve au siecle de nuisance,

Qu’il at[[2]](#footnote-3) mesdizans d’avantage

Qui de ligier li font damage,

Et si est[[3]](#footnote-4) touz plains d’envieux,

Ja n’iert[[4]](#footnote-5) tant biaux ne gracieux.

Se dix en sunt chiez lui assis,

Des mesdizans i avra six

Et d’envieux i avra nuef.

Par derrier nel prisent un oef

Et par devant li font teil feste

Chacuns l’encline de la teste.

Coument n’avront de lui envie[[5]](#footnote-6)

Cil qui n’amendent de sa vie,

Quant cil l’ont qui sont de sa table,

Qui ne li sont ferm ne metable ?

Ce ne puet estre, c’est la voire.

Je le vos di por un prouvoire

Qui avoit une bone esglise,

Si ot toute s’entente mise

A lui chevir et faire avoir :

A ce ot tornei son savoir.

Asseiz ot robes et deniers,

Et de bleif toz plains ses greniers,

Que li prestres savoit bien vendre

Et pour la venduë atendre[[6]](#footnote-7)

De Paques a la Saint Remi ;

Et si n’eüst si boen ami[[7]](#footnote-8)

Qui en peüst riens nee traire,

S’om ne li fait a force faire.

 Un asne avoit en sa maison,

Mais teil asne ne vit mais hom,

Qui vint ans entiers le servi ;

Mais ne sai s’onques teil serf vi.

Li asnes morut de viellesce,

Qui mout aida a la richesce.

Tant tint li prestres son cors chier

C’onques nou laissat acorchier

Et l’enfoÿ ou semetiere :

Ici lairai ceste matiere. *fol. 5 r°*

 L’evesques ert d’autre manière,

Que covoiteux ne eschars n’iere,

Mais cortois et bien afaitiez,

Que, s’il fust jai bien deshaitiez

Et veïst preudome venir,

Nuns nel peüst el list tenir ;

Compeigne de boens crestiens[[8]](#footnote-9)

Estoit ses droiz fisiciens ;

Touz jors estoit plainne sa sale.

Sa maignie n’estoit pas male,

Mais quanque li sires voloit

Nuns de ses sers ne s’en doloit :

S’il ot mueble, ce fut de dete,

Car qui trop despent il s’endete.

 Un jour, grant compaignie avoit

Li preudons qui toz biens savoit ;

Si parla l’en de ces clers riches

Et des prestres avers et chiches

Qui ne font bontei ne honour

A evesque ne a seignour.

Cil prestres i fut emputeiz

Qui tant fut riches et monteiz.

Ausi bien fut sa vie dite

Con s’il la veïssent escrite,

Et li dona[[9]](#footnote-10) l’en plus d’avoir

Que troi n’em peüssent avoir,

Car hom dit trop plus de la choze

Que hom n’i trueve a la parcloze.

 « Ancor at il teil choze faite

Dont granz monoie seroit traite

S’estoit qui la meïst avant,

Fait cil qui vuet servir devant,

Et s’en devroit grant guerredon.

— Et qu’a il fait ? dit li preudom.

— Il at pis fait c’un Bedüyn,

Qu’il at son asne Baudüyn

Mis en la terre beneoite.

— Sa vie soit la maleoite,

Fait l’esvesques, se ce est voirs !

Honiz soit il et ses avoirs !

Gautier, faites le nos semondre,

Si orrons le prestre respondre

A ce que Robers li mest seure ;

Et je di, se Dex me secoure,

Se c’est voirs j’en avrai l’amende.

— Je vos otroi que l’an me pande

Se ce n’est voirs que j’ai contei ;

Si ne vos fist onques bontei[[10]](#footnote-11). »

 Il fut semons ; li prestres vient ;

Venuz est, respondre couvient

A son evesque de cest quas

Dont li prestres doit estre quas.

« Faus desleaux, Deu anemis,

Ou aveiz vos vostre asne mis ?

Dist l’esvesques ; mout aveiz fait

A sainte Esglise grant meffait,

Onques mais nuns si grant n’oÿ,

Qui aveiz votre asne enfoÿ

La ou on met gent crestienne.

Par Marie l’Egyptienne[[11]](#footnote-12),

S’il puet estre choze provee

Ne par la bone gent trovee,

Je vos ferai metre en prison,

C’onques n’oÿ teil mesprison. »

Dit li prestres : « Biax tres dolz sire,

Toute parole se lait dire[[12]](#footnote-13) ;

Mais je demant jor de conseil[[13]](#footnote-14),

Qu’il est droiz que je me conseil

De ceste choze, s’il vos plait ;

Non pas que je i bee en plait[[14]](#footnote-15).

— Je vuel bien le conseil aiez,

Mais ne me tieng paz apaiez[[15]](#footnote-16) *fol. 5 v°*

De ceste choze s’ele est voire.

— Sire, ce ne fait pas a croire. »

 Lors se part li vesques dou prestre,

Qui ne tient pas le fait a feste.

Li prestres ne s’esmaie mie,

Qu’il seit bien qu’il at bone amie :

C’est sa borce, qui ne li faut

Por amende ne por defaut.

 Que que foz dort, et termes vient[[16]](#footnote-17).

Li termes vint et cil revient ;

Vint livres en une corroie,

Touz sés et de bone monoie[[17]](#footnote-18),

Aporta li prestres o soi.

N’a garde qu’il ait fain ne soi[[18]](#footnote-19).

Quant l’esvesques le voit venir,

De parleir ne se pot tenir :

« Prestres, consoil aveiz eü

Qui aveiz votre senz beü.

— Sire, consoil oi ge sens faille,

Mais a consoil n’afiert bataille[[19]](#footnote-20) ;

Ne vos en deveiz mervillier,

Qu’a consoil doit on concillier.

Dire vos vueul ma conscience

Et, s’il i afiert penitance,

Ou soit d’avoir ou soit de cors[[20]](#footnote-21),

Adons si me corrigiez lors. »

 L’evesques si de li s’aprouche[[21]](#footnote-22)

Que parleir i pout bouche a bouche ;

Et li prestres lieve la chiere,

Qui lors n’out pas monoie chiere[[22]](#footnote-23).

Desoz sa chape tint l’argent :

Ne l’ozat montreir pour la gent.

En concillant[[23]](#footnote-24) conta son conte

« Sire, ci n’afiert plus lonc conte :

Mes asnes at lonc tans vescu ;

Mout avoie en li boen escu.

Il m’at servi et volentiers

Moult loiaument vint ans entiers :

Se je soie de Dieu assoux,

Chacun an gaaingnoit vint soux,

Tant qu’il at espairgnié vint livres.

Pour ce qu’il soit d’enfer delivres

Les vos laisse en son testament. »

Et dist l’esvesques : « Diex l’ament[[24]](#footnote-25)

Et si li pardoint ses meffais

Et toz les pechiez qu’il at fais ! »

 Ensi con vos aveiz oÿ,

Dou riche prestre s’esjoÿ[[25]](#footnote-26)

L’evesques por ce qu’il mesprit :

A bontei faire li aprist[[26]](#footnote-27).

Rutebués nos dist et enseigne

Qui deniers porte a sa besoingne

Ne doit douteir mauvais lyens[[27]](#footnote-28).

Li asnes remest crestiens,

A tant la rime vos en lais[[28]](#footnote-29),

Qu’il paiat bien et bel son lais.

*Explicit.*

*Manuscrit* : *C*,fol. 4 v°.

*Alinéas du ms*.

*Graphies normalisées* :seux v. 2 ; ces v. 26, 50, 54, 82, 159 ; c’ v. 46, 55, 66, 75, 103, 111, 115, 138 ; cens v. 133.

*Ms.* 12 ne p. ; oes *—* Ms. 49 compeignie *—* Ms. 134 Mains (n *exponctué*) *—* 154 gaiaingnoit (*premier* i *exponctué*).

1. 1-2. Nous reproduisons le ms. à la lettre, malgré le vice de la rime *viure*: *ensuyre.* En soi, *ensuyre* serait possible, mais non *viure* (*< vivere*)*.* En tout cas, pour cesmots, les formes authentiques sont, chez Rutebeuf, *vivre* et *ensivre*:voir la table des rimes. [↑](#footnote-ref-2)
2. *at*,«il y a » (dans le siècle, dans le monde). [↑](#footnote-ref-3)
3. *est.* Le sujet est le siècle. [↑](#footnote-ref-4)
4. *iert.* Le sujet est l’homme en question. — Nous rattachons ce vers au pré­cédent conformément aux nombreux exemples de ce tour de phrase rassemblés par Tobler, *V. B.*, *I*,n° 19, et où la concessive introduite par *ja tant* vient en fin de période. Tous les autres éditeurs du texte ont coupé après le v. 7 et rattaché le vers 8 à la phrase qui suit. Bien qu’ils n’aient tenu compte ni du fait de langue sus-indiqué, ni de ceque, par la rime, les v. 7-8 forment couplet, leur façon de construire aurait l’avantage de rendre moins abrupt le changement de sujet du v. 7 au v. 8 et de rendre plus clair le rapport logique entre idées. Peut-être aussi serait-elle justifiable par l’exemple d’une construction qui semble analogue dans *BC* 68-70. [↑](#footnote-ref-5)
5. 15-18. « Comment ceux-là ne le jalouseraient-ils pas qui ne profitent pas de son train de vie quand il est jalousé de ceux qui mangent à sa table et qui ne lui sont pourtant pas dévoués ? » [↑](#footnote-ref-6)
6. 28-29. Dates fantaisistes : on ne moissonne pas à Pâques. Entendre simple­ment que le prêtre, ayant engrangé, attend, pour vendre, les hauts cours. — Au v. 28, hiatus anormal ; correction de Kressner, *s’atendre*;de Montaiglon et Raynaud, *pour bien la vendue.* La façon de couper de (*v. a* *tendre*)suggère plutôt *a* *atendre.* [↑](#footnote-ref-7)
7. 30-32. Manque de concordance entre les formes verbales. [↑](#footnote-ref-8)
8. *crestien*,selon l’usage courant, qui est aussi celui de l’auteur (cf., ici même v. 101 et 168), est trisyllabique. La mesure impose la correction *compeignie* en *compeigne*,de sens équivalent. Un même auteur (et Rutebeuf lui-même, cf. v. 57) emploie indifféremment l’un et l’autre mot : cf. le T.-L., II, 613. [↑](#footnote-ref-9)
9. *dona*,«attribua (en paroles) ». [↑](#footnote-ref-10)
10. *faire bonté*, « faireun présent ». [↑](#footnote-ref-11)
11. On ne saurait induire de là que l’auteur ait composé ce fabliau après sa *Vie de l’Égyptienne.* [↑](#footnote-ref-12)
12. Proverbe : Morawski, n° 2433 (var.), « Toutes paroles se laissent dire ». [↑](#footnote-ref-13)
13. *jor de conseil*;cf. v. 131 et 133 : c’est le délai qu’un appelé en cause est juridiquement en droit de demander avant que l’affaire soit jugée. [↑](#footnote-ref-14)
14. Il est difficile de reconnaître ici l’expression *beer a*, dont le sens courant est « chercher à, viser à quelque chose », puisque, dans le texte, *bee* est suivi de *en.* Mais *i beer*, sil’on se réfère à A*U* 159, peut signifier « perdre son temps ». Le sens serait, pour notre passage, « (si je demande un jour de conseil), ce n’est pas que je perde mon temps en procédure ». [↑](#footnote-ref-15)
15. Le ms. semble bien porter *apaiez* enun seul mot : ainsi l’ont lu tous nos devanciers. *a paiez* serait grammaticalement correct, l’attribut pouvant dans la locution *se tenir a* être au cas sujet (cf. *Rose*,éd. E. Langlois, t. I, p. 342) ; mais l’évêque n’a pas demandé à être payé, il n’a parlé que de prison (v. 105). *apaiez*,«satisfait«,donne un sens meilleur. Il est vrai que manque alors la préposition *a* après *se tenir*;maisil peut y avoir haplologie. Sur cette omission de *a* devant l’initiale *a*, voir Nyrop, t. I, § 287, et Tobler, V. *B.*, t.I, n° 32, note finale. [↑](#footnote-ref-16)
16. Cf. Morawski, n° 1773 : « Que que fouz face, jours ne se tarde ». — *et* annonce la principale après la temporelle : fait connu, mais seul exemple certain chez Rutebeuf ; et remarquer que c’est dans une citation. [↑](#footnote-ref-17)
17. *sés*,« secs ». Cf. *H* 167 et note. [↑](#footnote-ref-18)
18. Muni de sa bourse comme il l’est, le prêtre n’a à craindre ni faim ni soif, c’est-à-dire qu’il est bien tranquille sur la suite de l’affaire. [↑](#footnote-ref-19)
19. 134-136. Le prêtre relève d’abord (v. 134) les paroles menaçantes de l’évêque en jouant sur le mot *consoil*:«du moment qu’il s’agit d’examiner, ne prenez pas un ton agressif ». Puis (v. 136), glissant encore sur le sens du mot, il demande à parler a *conseil*,c’est-à-dire secrètement. [↑](#footnote-ref-20)
20. Sous forme d’une amende ou d’un châtiment corporel. [↑](#footnote-ref-21)
21. 141-142. Comme l’avait demandé le prêtre (v. 136). [↑](#footnote-ref-22)
22. « qui ne pensait pas à ménager son argent ». [↑](#footnote-ref-23)
23. *En concillant*,sans être entendu des autres. [↑](#footnote-ref-24)
24. *Diex l’ament*,«Dieu le protège ». Cf. *F* 120 et note. [↑](#footnote-ref-25)
25. 162-164. « L’évêque se réjouit que le riche prêtre ait commis une faute : cette faute apprit (en effet) au prêtre à faire des présents. » [↑](#footnote-ref-26)
26. Cf. v. 90 et note. [↑](#footnote-ref-27)
27. *mauvais lyens.* Expression toute faite ; cf. *Rues de Paris* (Méon, III, v. 150) : « Que vos gart (s. Julien) de mauvais liens ». [↑](#footnote-ref-28)
28. 169-170. En intervertissant les deux vers, comme l’a fait Kressner, le sens serait meilleur (le v. 170 expliquant le v. 168). [↑](#footnote-ref-29)